

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit du mois de janvier, le dix à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean-Pierre BALLION, Sophie SARDIN, Henri PUYAU-PUYALET, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Pascale LAZO LAVIDALIE, Pascaline MARY, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET, Béril MAZIERES.

Secrétaire de séance : Jacky BIAUJAUD

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Membres représentés : 0

2018-01-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 20 DECEMBRE 2017 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 20 décembre dernier. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le présent compte rendu à l'unanimité.

N° 2018-01-02 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal l'indisponibilité du restaurant scolaire durant les travaux d'aménagement de ce dernier. La mise en concurrence dûment organisée, six sociétés ont proposé une offre.

Au regard des critères de sélections des offres, la commission de travail à laquelle ont participé les deux agents responsables du restaurant scolaire a procédé au classement des offres.

Aussi, Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de la société SOGERES et précise qu'en raison de l'organisation du chantier du restaurant scolaire le marché débutera le 22 janvier 2018.

Le prix des repas s'organise comme suit :

- Repas enfant maternelle :
 - o 2.59 euros HT,
- Repas enfant primaire :
 - o 2.74 euros HT,
- Repas adulte :
 - o 3.00 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-01-03 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2017-12-08	Devis ANCO d'un montant de 4320 euros pour les missions de contrôle technique et SPS dans le cadre des travaux de la micro-crèche.
2017-12-09	Devis HYPERBURO d'un montant de 253.69 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme FOURNIER.
2017-12-10	Devis CHRONOFEU d'un montant de 802.08 euros pour l'achat des extincteurs et signalétiques diverses pour le nouveau centre de loisirs.
2017-12-11	Devis ANNYCE RECEPTIONS d'un montant de 4069.25 euros pour le repas des associations le 12 janvier sur une base de 200 convives.
2018-01-01	Devis BAYARD PRESSE d'un montant de 569.90 euros pour l'achat de divers abonnements pour la médiathèque.
2018-01-02	Devis TRANSCOM d'un montant de 330 euros pour le déplacement de deux classes au vélodrome de Bordeaux.
2018-01-03	Devis BRICO DEPOT d'un montant de 699.09 euros pour l'achat de matériaux pour l'aménagement de l'atelier à l'ALEJ.

Le Conseil municipal prend acte des décisions.

TOUR DE TABLE :

Agnès JOUBERT explique que le Législateur permet aux collectivités de faire le choix qu'elles souhaitent dans le cadre des rythmes scolaires. Deux orientations sont donc possibles : rester sur un rythme à 4 jours ½ ou bien revenir à la semaine à 4 jours. Une réunion débat est organisée pour les parents d'élèves le vendredi 19 janvier à 18h30 à la Maison Pour Tous. Madame Françoise CARTRON, Sénatrice de la Gironde, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et un pédiatre participeront à cette rencontre. A l'issue de cette réunion, les familles des élèves seront consultées via un questionnaire qui sera remis aux enfants.

L'installation de la patinoire a été un véritable succès. Plus de mille personnes sont venues profiter de la structure. Durant les deux semaines, de beaux échanges ont eu lieu. Le Conseil municipal adresse tous ses remerciements à Delphine ROUDIER, seule représentante d'association à avoir apporté son aide durant la période.

Jacky BIAUJAUD informe le Conseil municipal que certaines habitations déversent leurs eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales. Une mise aux normes des installations s'impose.

Dans le cadre du développement économique aux abords de la sortie 6, le réseau d'assainissement nécessite une extension.

Nicole FLOURET rappelle la nécessité impérieuse de vider la grange de la propriété de la Joncasse et de demander à l'ancien propriétaire de ne plus stationner son camion sur la parcelle afin que le SIST DU LIBOURNAIS puisse pleinement disposer des espaces. Monsieur Le Maire se charge de contacter la famille.

Béril MAZIERES évoque les nuisances occasionnées par le passage des camions et demande une nouvelle fois que le panneau soit installé afin que ces derniers n'empruntent plus cet axe routier. Monsieur Le Maire se charge de solliciter la société SCASO.

Didier HAYET rappelle la décision des élus relative à la signalétique à l'intersection de la sortie du lotissement BOIS ROUDET I et la route de Chemin Rouge. La mise en œuvre de la décision n'est toujours pas effectuée. Monsieur Le Maire précise que cette demande sera satisfaite.

Monsieur HAYET

Henri PUYAU PUYALET rappelle la nécessité de mettre en place une priorité au niveau de rétrécissement route de la Moune et Route de la Laurence.

De plus, le conteneur à verre fait l'objet de dépôt d'ordures et offre une vision fort désagréable aux habitants qui vivent aux alentours. Monsieur Le Maire propose que le SEMOCTOM soit contacté et qu'une réflexion soit abordée.

Marie Claude COSTE rappelle le repas des vœux aux associations prévu vendredi 12 janvier à la Maison Pour Tous et remercie d'avance les élus qui pourront dès vendredi après-midi apporter leur aide.

Monsieur Le Maire rappelle que cette semaine, la priorité est donnée à l'inauguration du nouveau Centre de loisirs, **le Pôle animation**. La cérémonie est prévue samedi 13 janvier à 11 heures.

La séance est levée à 19h30.